et mexicaines sont importantes et s'accroissent. Pour cette raison, des organismes du Canada et du Mexique continuent de procéder à des rapprochements pour cerner et pour quantifier les causes qui sont à la base des différences entre les statistiques présentées sur le commerce des marchandises.

Zone de libre-échange des amériques (ZLEA)

Le Canada est l'un des 34 pays démocratiques de l'hémisphère participant aux négociations en vue de l'établissement de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Lancées en avril 1998, ces négociations créeront la plus grande zone de libre-échange au monde, qui comptera 800 millions de personnes et aura un PIB combiné de près de 17 billions de dollars. La ZLEA étendra aux autres pays de l'hémisphère les liens de libre-échange qui unissent le Canada aux États-Unis, au Mexique, au Chili et au Costa Rica, permettant aux entreprises canadiennes de tirer le meilleur parti possible des nouveaux marchés de l'hémisphère. La ZLEA coexistera avec les accords signés antérieurement, tels que l'ALENA; le commerce du Canada avec les États-Unis et le Mexique continuera donc d'être régi par l'ALENA. La ZLEA ne pourra être substituée à l'ALENA à cet égard que si les trois parties concernées y consentent. Même en excluant les partenaires du Canada au sein de l'ALENA, la région représente un marché d'exportation de 3,7 milliards de dollars pour le Canada; elle bénéficie déjà de 44 milliards de dollars d'investissement direct canadien (soit 14,6 % de l'investissement canadien direct total à l'étranger). Les négociations en vue de la création de la ZLEA devraient être terminées d'ici 2005.

La décision de créer la ZLEA a été prise lors du premier Sommet des Amériques tenu en décembre 1994, à Miami. Le Sommet visait à renforcer la coopération entre les pays des Amériques afin de promouvoir la prospérité, la démocratie et le développement dans tout l'hémisphère. Aux Sommets de Miami, de Santiago et de Québec, les dirigeants ont convenu de mettre en œuvre des plans d'action détaillés axés sur l'éducation, la démocratie, les droits de la personne, l'intégration économique, le libreéchange, la pauvreté, la discrimination et l'environnement. Au Sommet de Québec, il a également été convenu de rendre public le texte provisoire sur les négociations. La ZLEA est le résultat le plus visible des travaux du Sommet; les principaux buts de cette nouvelle zone de libre-échange — favoriser la croissance et le développement en intensifiant l'intégration économique — visent en bout de ligne à renforcer les objectifs plus larges du Sommet. Le Canada continue de jouer un rôle important dans le processus

entamé par ces sommets, le premier ministre ayant présidé le Troisième Sommet des Amériques, qui s'est tenu à Québec, du 20 au 22 avril 2001.

Le rôle de chef de file que le Canada a assumé en présidant les premières négociations sur la ZLEA lui a donné la possibilité de démontrer qu'il était résolu à renforcer les liens entre les pays de l'hémisphère et à promouvoir la libéralisation du commerce. À la réunion ministérielle tenue en novembre 1999 à Toronto, où le Canada présidait pour la dernière fois les négociations sur la ZLEA, il a été souligné que des progrès concrets avaient été réalisés et que les bases de la prochaine ronde de négociations avaient été jetées. La deuxième ronde de négociations, présidée par l'Argentine, a pris fin à la réunion ministérielle qui s'est tenue en avril 2001, à Buenos Aires. Le 1^{er} mai 2001, la présidence du processus d'élaboration de la ZLEA a été confiée à l'Équateur et sera assurée conjointement par les États-Unis et le Brésil à compter de la prochaine réunion ministérielle en octobre 2002 jusqu'à la fin des négociations. Le Canada collabore étroitement avec l'Équateur pour faire avancer les négociations et préside actuellement le Comité mixte d'experts en commerce électronique formé de représentants du gouvernement et de représentants du secteur privé. Le soutien logistique nécessaire pour la bonne marche des négociations est fourni par le Secrétariat administratif installé à Panama, depuis le 1er mars 2001.

Résultats obtenus au chapitre de la ZLEA en 2001

- Les négociateurs ont publié, par suite des instructions données par les ministres, une version provisoire (texte entre crochets) des diverses questions traitées dans l'accord instituant la ZLEA qui a été soumise aux ministres à Buenos Aires en avril 2001.
- Les ministres se sont engagés à mener à bien les négociations d'ici janvier 2005 et à mettre en œuvre l'accord au plus tard en décembre 2005.
- Il a été entendu de rendre public l'ébauche des textes des négociations sur la ZLEA.
- Les groupes de négociation ont reçu des directives précises et le calendrier des négociations pour la prochaine ronde de négociations.
- Le Comité des représentants des gouvernements de la ZLEA sur la participation de la société civile s'est vu confier un mandat plus clair.

Objectifs du Canada pour 2002

- Faire accepter une ébauche du texte intégré pour l'accord de la ZLEA et amorcer les négociations sur l'accès aux marchés sectoriels d'ici mai 2002.
- En venir à un consensus entre les pays de la ZLEA pour mettre sur pied un comité intérimaire des